

Quotidien

5 000 exemplaires

## Les chefs d'entreprises sensibilisés sur la notion de sécurité et de santé au travail

**OYEM-SENSIBILISATION** Les chefs d'entreprises de la province du Woleu-Ntem ont été sensibilisés et informés sur la notion de sécurité et santé du travail, du 3 au 17 juillet 2011, par la délégation de la CNSS, sous la supervision du Dr Jacques Roy, médecin du travail à la CNSS.

Le Dr Roy a estimé qu'il était judicieux de multiplier ce genre de rencontre afin que les employeurs soient bien édifiés sur les notions de sécurité et de santé au travail.

"Il faut dire que la sécurité et la santé du travail semblent reléguées au second plan des préoccupations des employeurs, surtout par manque d'information. Effectivement, nous avons constaté que ces derniers sont peu informés et sensibilisés. Cependant, certains responsables d'entreprises font des efforts pour que leurs travailleurs soient munis de moyens de protection individuelle, mais cela se fait de manière informelle; il faut également noter que cette mission a suscité un engouement important au niveau des employeurs qui ont souhaité que nous revenions souvent, car c'est nécessaire", a-t-il confié.

M. Roy et sa délégation ont visité une quarantaine d'entreprises dans les communes d'Oyem, Bitam et Mitzié, dans les secteurs de bois, du commerce et de l'in-



Jacques Roy, médecin du travail de la CNSS

dustrie, de l'hôtellerie et de la santé. Ils ont fait le tour pour discuter et soumettre aux chefs d'entreprises un questionnaire auquel ils ont répondu.

"De manière générale, il s'agit d'un vaste chantier, car la sécurité et la santé au travail sont des notions peu connues,

bien qu'elles soient inscrites dans le Code du travail. D'où la prévention de la santé des travailleurs pour éviter que le travail les rende malades. Mais je tiens à préciser que certains chefs d'entreprise, comme dans le secteur du bois et des services, n'ont pas daigné nous recevoir; et nous l'avons regretté parce qu'il s'agit d'une activité de sensibilisation et non de contrôle. Beaucoup pensent toujours que la CNSS et l'inspection du travail viennent pour contrôler, sanctionner ou solliciter des ressources financières", a-t-il déploré.

M. Roy remercie les autorités locales en tête desquelles le gouverneur pour avoir mobilisé les administratifs de la province par un communiqué afin qu'ils puissent faire leur travail, et il remercie aussi les employeurs pour leur participation

**AGP Oyem**